

Pièces à fournir pour une prise en charge

L'action de formation suivie dans le cadre d'un CPF est définie comme étant prioritaire par l'accord de branche.

Adressez à Uniformation une demande de prise en charge du CPF (anciennement DIF) accompagnée des pièces suivantes :

- Copie du dernier courrier de notification des droits au CPF adressé au salarié bénéficiaire.
- Copie de la demande du CPF du bénéficiaire.
- Copie du dernier bulletin de salaire du bénéficiaire.
- Programme de la formation et devis de celle-ci.